



# Cession de parts sociales : le pacte de préférence

Fiche pratique publié le **03/10/2013**, vu **757 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Le pacte de préférence - également appelé pacte de préemption - est un contrat par lequel un associé s'engage à proposer en priorité ses parts sociales au bénéficiaire du pacte.**

Le pacte de préférence - également appelé pacte de préemption - est un contrat par lequel un associé s'engage à proposer en priorité ses parts sociales au bénéficiaire du pacte.

Le pacte de préférence n'a pas pour objet d'obliger l'associé à vendre ses parts sociales mais lui permet simplement de s'engager, dans l'éventualité où il déciderait de céder ses parts sociales, à informer le bénéficiaire du pacte et à lui donner la préférence si celui-ci souhaite acquérir les parts, ce à un prix qui sera alors fixé.

[Accéder au guide](#)